Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026132-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-132 Piscine communautaire AulnéO – Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours	Nomenclature 5.7

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :
Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) mentionné à l'article D. 322-16 est un outil indispensable pour optimiser la sécurité dans une installation aquatique. Afin d'intervenir de façon efficace et efficiente, l'exploitant d'un lieu de baignade doit élaborer un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) adapté à son lieu de baignade.

Il prend place dans l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement.

Le POSS regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation et de planification des secours et a pour objectif :

- de prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours de la piscine communautaire AulnéO.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 25 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026132-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT		X	Pouvoir à Fabienne GARNIER
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND		X	Pouvoir à Tugdual BRABAN
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	Pouvoir à Dominique MENUGE
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances